

France, « rien ne saurait plus lui résister, non seulement dedans mais dehors le royaume, de sorte que quand il ferait donner à la reine le choix des meilleures et des plus fortes places du royaume, elle n'y serait pas en sûreté si le cardinal entraît dans la moindre défiance d'elle. Cela étant, comme personne n'en pouvait douter, la reine ne pouvait trouver sûreté que dans le cœur et la confiance du cardinal ; que si la confiance y était parfaite, la sûreté de la reine y serait tout entière ; que s'en retournant en France, elle hasardait tout et le cardinal aucune chose, le fort donnant la loi au faible, tellement que s'il était capable d'entrer en défiance de la reine, il la perdrait toutes les fois et quantes qu'il lui plairait ; qu'au contraire elle ne lui pouvait nuire en façon du monde quand elle en aurait la volonté. »

On répondit à ces ouvertures en demandant à la reine de remettre d'abord, entre les mains du roi, pour qu'il en fit justice, certains de ses serviteurs, comme Fabroni, Mathieu de Morany, abbé de Saint-Germain, et le Père de Chanteloube. C'était signifier qu'on ne voulait pas s'accommoder. Richelieu, dans une lettre au Père de Suffren pour expliquer sa conduite, dit qu'il ne peut moins faire, sachant de source certaine que le Père de Chanteloube a voulu le faire assassiner ; il donne en même temps de cette assertion si grave des preuves peu concluantes. Même, peut-on dire, il apporte, pour motiver son refus, un tel entassement de raisons quelconques, qu'il paraît avoir voulu remplacer la qualité par la quantité. Une ou deux bonnes raisons, appuyées de preuves convaincantes, eussent fait meilleur effet. Enfin, il a cette fois encore sous la main un sacripant, du nom de Chavagnac, auquel il fait tenir les propos les plus compromettants pour ses adversaires ; ledit Chavagnac les accuse des plus grandes noirceurs. Il fut récompensé